

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an: Montréal, \$2.00.

Canada et Etats-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVI

MONTRÉAL, VENDREDI 23 AOUT, 1895

No 25

SEMAINE DU 9 AOUT

2166 abonnés réguliers 2166

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires

ADMINISTRATION. { Chambre 402, Bâtisse "New York Life,"
Téléphone No 2547.
Boîte de Poste No 917.
REDACTION. { 25 rue St-Gabriel.
Téléphone 2602.
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue un an	\$2.00
" " 6 mois	1.00
" " 3 mois	0.50
Canada et Etats-Unis, un an	1.50
" " 6 mois	0.75
France et Union Postale un an (15 francs)	3.00

LE NUMERO 10 CENTINS.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada.

Ce et là.

Un nouveau débouché pour notre beurre. Le Portugal importait en 1889, 1,171,771 kilos—environ deux millions et demi de livres, ou la valeur de 35,700 tinettes de beurre, sur lesquels l'Angleterre fournissait à elle seule 882,735 kilos, soit 1,871,389 livres ou 31,190 tinettes de 70 livres.

Comme l'Angleterre ne produit en beurre qu'une petite partie de sa consommation, il est évident que ces trente et quelques mille tinettes étaient du beurre étranger réexporté.

Il est vrai que, depuis 1889, les Français ont vu le champ à exploiter, eux qui sont, comme nous, des exportateurs de beurre en Angle-

terre; et qu'ils se sont mis à cultiver ce champ avec un tel succès que, en 1891, ils avaient fait diminuer les importations d'Angleterre en Portugal de 300,000 livres. Mais, ce que font les Français, pourquoi ne le ferions-nous pas aussi; et si l'Angleterre ne veut pas acheter notre beurre à un prix raisonnable, puisque les Anglais ne veulent nous payer nos produits qu'à un prix qui leur laisse une bonne marge pour les réexporter, pourquoi ne ferions-nous pas nous-même l'exportation au Portugal?

Evidemment, il y a là des études à faire, des relations à créer, des questions de transport, de fret, etc., à élucider. Mais puisque nos gouvernements sont disposés à aider notre industrie laitière, ne serait-ce pas de l'argent bien placé que celui que l'on dépenserait pour étudier cette question du placement direct de nos beurres dans les pays où l'Angleterre les réexporte?

La prohibition et les élections en Angleterre.

On a fait ressortir bien des côtés intéressants de la consultation que viennent de donner les électeurs de la Grande-Bretagne. Un de ces côtés mérite un mot de commentaire de notre part. Le parti libéral s'était montré favorable à la prohibition du commerce des boissons alcooliques et il avait mis dans son programme une mesure de prohibition locale ressemblant un peu à notre loi Scott. Aussi les commerçants de liqueurs ont-ils combattu à outrance les candidats du parti libéral et l'appoint de leur influence n'a pas été sans augmenter considérablement la majorité de lord Salisbury.

Au Canada, aucun des deux partis n'a encore voulu se lier à une législation prohibitive générale, mais tous les deux font des avances aux prohibitionnistes. Que le sort du parti libéral anglais leur serve de leçon.

Au Canada, comme en Angleterre, les électeurs sont prêts à accueillir favorablement toute législation destinée à rendre le com-

merce des boissons plus hygiénique, moins dangereux pour les éléments à faible caractère de la population; mais non seulement les marchands de vins, mais tous ceux—et ils sont la grande majorité—qui réclament le droit de décider pour eux-mêmes ce qu'ils doivent manger ou boire, feraient une guerre acharnée à tout parti qui voudrait ressusciter les lois somptuaires du moyen-âge, en prohibant la fabrication et la vente de boissons saines et hygiéniques, dans des établissements bien tenus.

Le bureau des cotiseurs civiques.

S'il y a des bureaux à l'hôtel de ville de Montréal où les employés sont trop nombreux pour la besogne à faire, nous pouvons dire, en connaissance de cause, que ce n'est pas le bureau des cotiseurs. Le personnel des cotiseurs n'a été augmenté que de deux membres, depuis l'annexion à la ville de quatre nouveaux quartiers: Hochelaga, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Denis et Saint-Gabriel. Ces Messieurs, pendant les trois mois de chaleur de l'année, vont de porte en porte, plus ou moins mal reçus, obligés le plus souvent de ne pas tenir compte des déclarations intéressées qu'on leur fait; de la fin de juillet à la fin de septembre, ils ont à reviser l'évaluation des loyers et à entendre les plaintes de 100 à 200 locataires par jour, au sujet de la taxe de l'eau; plus tard, ils siégeront en permanence pour juger les plaintes des propriétaires qui se trouvent trop taxés.

Deux employés, deux anciens notaires, ont à suivre, aux bureaux d'enregistrement, toutes les mutations qui se font, jour par jour, afin de savoir à qui réclamer les taxes, et prennent note des prix de vente pour guider les cotiseurs.

Huit autres employés sont occupés, d'abord, à préparer les livres de cotisation, puis ils accompagnent les cotiseurs auxquels ils servent de secrétaires; ils préparent ensuite les listes électorales. Entre temps, ils ont à répondre au comptoir à la